

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Stéphanie Allard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d31d160f22cd1b9490ff52e1>

Date d'obtention : 2021-03-11 20:51:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Uniformité et rapidité d'intervention

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela me permettra de suivre un protocole versus le fait d'appliquer ce que mes directeurs me demande (5 directeurs = 5 façons de faire).

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je serai plus vigilante à qui me demandera de rencontrer un jeune. Il n'est pas rare qu'on se fasse demander de rencontrer un élève suite à des allégations venant de d'autres élèves. Les directeurs nous demandent de faire une rencontre pour investiguer alors que cela n'est pas souhaitable. Si des propos viennent à mes oreilles, je devrai demeurer vigilante et moins investigatrice.